



Diplôme d'Université

Modes amiables de résolution des différends

Contact

UNIVERSITÉ DE PAU
ET DES PAYS DE L'ADOUR

Collège

Sciences Sociales
et Humanités

Bâtiment LLSH

Avenue du Doyen Poplawski

BP 1160

64013 PAU Cedex

du.mard@univ-pau.fr

05 59 40 78 91

Responsable pédagogique

Karine RODRIGUEZ

Maître de conférences HDR, droit privé
Université de Pau et des Pays de l'Adour

Directeur des études

Sophie CREPIN

Maître de conférences associé, HDR
Université de Pau et des Pays de l'Adour
Avocat au Barreau de Pau

Équipe pédagogique

L'équipe pédagogique est composée en grande partie
de professionnels (magistrats, avocats, médiateurs...)
et de professeurs d'université.

Direction de la communication - Impression : Centre de reprographie - UPPA - Septembre 2019



<https://formation.univ-pau.fr/du-amiable>

Public concerné

Le DU s'adresse aux professionnels relevant du secteur privé ou public (avocats, notaires, huissiers de justice, experts judiciaires, magistrats, experts-comptables, chefs d'entreprises, élus, retraités, étudiants...) ayant un projet personnel ou professionnel dans la résolution amiable des différends.

Accès à la formation

Le DU est ouvert à toute personne justifiant d'un diplôme de niveau bac + 4 ou d'une expérience professionnelle importante dans la gestion des conflits ou du management.

La demande de candidature est faite sur dossier et est examinée par une commission qui se réserve la possibilité de demander un entretien.

La pertinence des candidatures est appréciée par la commission pédagogique.

Finalité professionnelle

L'objectif est de permettre au diplômé, soit de devenir médiateur ou conciliateur, soit d'acquérir des compétences dans la résolution des différends afin de les utiliser dans sa pratique professionnelle.

Objectif pédagogique

Le diplôme vise à dispenser ou renforcer les connaissances et compétences des candidats dans la résolution amiable des différends : médiation, conciliation, droit collaboratif et procédure participative. Pour cela, une formation fondamentale s'accompagne de mises en pratique dans les domaines les plus fréquemment concernés par l'utilisation des modes amiables de résolution des différends.

Déroulement

Formation en alternance de 170 heures d'enseignements sur 10 mois.

La formation sera validée par 3 notes comptant chacune pour un tiers :

- 1) Une note de contrôle écrit de 3 heures.
- 2) Une note de pratique (contrôle continu : mise en situation, participation active, motivation, intégration des principes dans la mise en pratique...).
- 3) Une note de mémoire.

Programme de la formation

UNITÉ 1 : TRONC COMMUN (122 h)

UE 1.1 – Analyse du conflit (20 h)

- Analyse psychologique du conflit et de l'individu en conflit
- Analyse historique et sociologique du conflit

UE 1.2 – Cadre juridique des modes amiables de résolution des différends (26 h)

- Conciliation
- Médiation
- Droit collaboratif
- Procédure participative

UE 1.3 – Outils communs des modes amiables de résolution des différends (30 h)

- Écoute active
- Reformulation
- Questionnement
- Négociation raisonnée
- Communication non violente (CNV)

UE 1.4 – Processus des modes amiables de résolution des différends (38 h)

- Conciliation
- Médiation
- Droit collaboratif
- Procédure participative

UE 1.5 – Méthodologie (8 h)

- Méthodologie du mémoire
- Préparation à la mise en situation

UNITÉ 2 : PARCOURS OPTIONNEL (48 h)

UE 2.1 – Pratique des MARD dans le domaine de la famille (16 h)

UE 2.2 – Pratique des MARD dans le domaine administratif et public (16 h)

UE 2.3 – Pratique des MARD dans le domaine commercial (16 h)

UNITÉ 3 : MÉMOIRE (50 h)